



# **Quelles valeurs pour la Creuse ?**

**Réactions de trente communes  
aux différents propos  
du Député de la Creuse**

**DOSSIER DE PRESSE**

Après avoir, lors de sa prise de fonction, réclamé un comptage des étrangers dans le département et déclaré le 19 octobre sur FR3 qu'il y avait des gens qui ne sont pas creusois qui « nous imposent leur culture », le député de la Creuse, à l'occasion de la séance de questions orales au gouvernement du 13 novembre 2024 (voir annexe 2 : le détail de cette question et de sa réponse), a renchéri en stigmatisant une partie de la population du département.

Outre une plainte déposée auprès du procureur de la République par la maire de Faux-la-Montagne pour diffusion de fausses nouvelles et risque de trouble à l'ordre public (voir l'annexe 1), une trentaine de communes creusoises \* représentant plus du tiers de la population du département ont décidé de publier un manifeste rappelant les valeurs qui animent les élu-e-s et les populations et dénonçant l'attitude irresponsable du député.

Voir page 6 la liste des élus et des partis et syndicats qui ont signés le manifeste ainsi que le lien pour celles et ceux, élu-e-s ou citoyen-ne-s, qui souhaiteront s'y associer.

## Sommaire



**Page 2 : Manifeste des élu-e-s  
et corps intermédiaires de la Creuse**

**Page 3 : Message de la LDH**

**Page 4 : Non, nous ne mangeons pas du chat !**

**Page 5 : C'est quoi être creusois ?**

**Page 7 : Liste des premiers signataires  
du manifeste**

**Page 9 : ANNEXE 1  
Plainte déposée par Mme Catherine Moulin  
et ses suites**

**Page 12 : ANNEXE 2  
Question orale posée par  
Monsieur le député de la Creuse**



\* Aubusson, Auzances, Banize, Bonnat, Bourganeuf, Champsanglard, Faux-la-Montagne, Felletin, Fransèches, Fursac, Gentioux-Pigerolles, Gioux, Guéret, La Celle-Dunoise, La Souterraine, La Villedieu, Le Donzel, Mansat-La-Courrière, Saint-Agnant-de-Versillat, Saint-Alpinien, Saint-Christophe, Saint-Fiel, Saint-Loup, Saint-Marc-à-Frongier, Saint-Martin-Chateau, Saint-Priest-La-Feuille, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Sulpice-le-Guéretois, Saint-Vaury, Saint-Yrieix-la-Montagne, Savennes.



## **Manifeste des élu-e-s et corps intermédiaires de la Creuse**

Plutôt que de défendre le pouvoir d'achat des Creusois, des revenus dignes pour les agriculteurs, le maintien et le développement des services publics, plutôt que de lutter contre les fermetures de classes, la désindustrialisation, les déserts médicaux... le nouveau député de la Creuse utilise le peu d'espace d'expression créé par la procédure des questions au gouvernement pour monter les habitants les uns contre les autres.

Il a déclaré la guerre à ceux qui, selon lui, ne sont pas creusois.

A peine élu, il a déclaré vouloir « connaître le nombre d'étrangers vivant en Creuse ». Les Creusois gardent en mémoire les heures sombres de l'histoire où les recensements précédait les rafles.

Il méconnaît les principes régissant l'Etat de Droit, fondement de la République, dans lequel il n'appartient pas à un Député, mais à la Police et à la Gendarmerie de relever les infractions et à la Justice de les sanctionner, en respectant la présomption d'innocence.

Au lac du Chammet, sur lequel Monsieur Lenoir focalise son énergie, il n'y a jamais eu d'infractions poursuivies, ni même relevées.

En l'état, le débat est donc clos.

Alors que depuis des décennies, élus du Conseil Départemental, des établissements publics de coopération intercommunale et les communes se battent pour accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises en maintenant un débat apaisé et équilibré entre les intérêts en présence et les générations, Monsieur le Député se laisse aveugler par une idéologie extrémiste.

En agitant inutilement les spectres de la défiance et de la peur de l'autre, il menace tout le patient travail construit par les responsables locaux.

Nous, élus locaux et corps intermédiaires, mettons en garde les pouvoirs publics contre ces dérives inacceptables.

## **Message de la Ligue des Droits de l'Homme**

Depuis sa fondation, la Ligue des Droits de l'Homme lutte, en référence aux Déclarations des droits de l'homme de 1789 et de 1793, ainsi qu'à la Déclaration universelle de 1948 et la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, pour le respect de l'ensemble des libertés qui y sont consacrées.

Il s'agit notamment de permettre aux femmes et aux hommes de circuler, s'installer et vivre librement, dans le respect des valeurs républicaines, où bon leur semble. Il s'agit aussi de garantir qu'ils et elles puissent bénéficier d'une protection contre les attaques injustifiées dont ces personnes pourraient faire l'objet.

Les propos du député de la Creuse, s'inscrivant dans un ensemble de fausses nouvelles propagées autour de l'installation de personnes stigmatisées en raison de leurs supposées origines ou comportements, sans qu'aucune atteinte aux biens ou aux personnes ni infraction ne soit constatée, vont à l'encontre de ces valeurs.

Ces propos participent également à un climat toxique, amplifié par une manipulation verbale des médias qui, par sensationnalisme ou déformation des faits, renforce les préjugés et attise les divisions.

En tant que militantes et militants pour le respect des droits des personnes, nous ne pouvons que condamner fermement ces propos et ces pratiques de propagandes, qui détournent le débat public des enjeux réels et contribuent à la montée d'une idéologie intolérante et obscurantiste.

Nous appelons toutes les personnes de bonne volonté à se mobiliser face à ces attaques pour protéger les individus ciblés et combattre ces dérives dangereuses.

La montée globale de l'intolérance et des comportements violents, qui se substituent au dialogue républicain, est un indicateur alarmant de la dégradation de notre société.

À l'inverse, la multiplication des initiatives de solidarité envers les personnes dénigrées et opprimées illustre la capacité de résistance démocratique et humaniste de notre société. Ce sont ces mouvements qu'il nous faut accompagner et encourager, afin de promouvoir et défendre nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

C'est pourquoi la Ligue des Droits de l'Homme s'est associée au Manifeste lancé par les communes de Creuse pour défendre les combats que chacune d'entre elles mène en faveur d'un développement harmonieux et solidaire de nos territoires. Ce sont ces combats qui doivent nous préoccuper, et non la chasse aux «non-Creusois», qui rappelle de bien mauvais souvenirs.

Il est essentiel de rejeter les manipulations de certains médias et les discours de division repris sans commune mesure par certaines autorités pour construire une société où le vivre-ensemble se doit de primer.

En accueillant entreprises et individus, comme le souligne le Manifeste, notre département pourra envisager son avenir de manière positive et dynamique, en conjuguant dynamisme, inventivité et solidarité.

**Renée Nicoux,**  
ancienne sénatrice de la Creuse, ancienne maire de Felletin actuellement adjointe au maire, conseillère départementale du canton de Felletin, membre de la LDH

# **Non, nous ne mangeons pas du chat !**

## Lettre info de Faux-la-Montagne du 18 novembre 2024

Nous publions une réaction bienvenue de notre correspondante locale, Véronique DECKER, suite à la publication de l'article paru sur le site de France Bleu Creuse le 14/11/2024. (<https://www.francebleu.fr/infos/politique/le-depute-de-la-creuse-interpelle-le-ministre-de-l-interieur-sur-le-risque-de-zad-sur-le-site-du-lac-du-chammet-8996696>)

Je lis encore une fois sur le site de France Bleu Creuse que le député Bartolomé Lenoir affirme qu'une centaine d'éco terroristes habitent au bord du Lac du Chammet à Faux-la-Montagne. Je suis accablée de voir que les journalistes désormais reprennent les propos proférés par les élus sans aucune distance critique ni vérification des faits.

Je me permets de vous rappeler que les habitants de Faux-la-Montagne ne mangent pas non plus les chiens et les chats et que s'il venait à l'idée du député de l'affirmer, cela ne rendrait pas aussitôt l'histoire réaliste. DONC NON IL N Y A PAS 100 PERSONNES AU BORD DU LAC DU CHAMMET. Nous ne sommes que 450 habitants à Faux-la-Montagne, on se rendrait compte, on verrait des voitures, la boulangerie vendrait plus de pain, l'auberge serait bondée, bref, venez interroger les habitants du village, allez regarder le centre de vacances, interrogez le dentiste qui habite tout près du centre.

Vous titrez sur le risque de ZAD au lac du Chammet. Aucun risque je vous l'assure, car contrairement à Sivens, ou Notre-Dame-des-Landes, il n'y a AUCUN PROJET : pas de retenue d'eau, le lac existe déjà. Pas d'aéroport international entre Peyrelevade et Faux-la-Montagne, aucune autoroute entre Guéret et Tulle... Pour qu'il y ait une ZONE À DÉFENDRE IL FAUT UN PROJET COMMERCIAL OU INDUSTRIEL. Là encore, répéter en boucle les éléments de langage anxiogène du député ne fait que servir sa cause : faire croire à une zone dangereuse, dans laquelle il aurait peur de se montrer, car peuplée d'habitants violents et sauvages.

Bruno Retailleau affirme « qu'aucun trouble à l'ordre public ne doit être laissé sans réponse ». La bonne question à poser, c'est « EST-CE QUE LES HABITANTS DU CHAMMET CRÉENT UN TROUBLE ? » EST-CE QU'IL Y A EU DES DÉPÔTS DE PLAINTES ? EST-CE QUE LE SUJET A ÉTÉ ABORDÉ EN CONSEIL MUNICIPAL ? Qui parle de trouble ? Les habitants de Faux ? Non. Aucune plainte n'a été déposée, c'est aisément vérifiable. Est-ce que c'est un sujet pour la municipalité ? Non, le sujet n'a pas été abordé depuis des années...

Le député cite dans son intervention un texte issu du site du C.R.E.F comme s'il s'agissait du programme d'un parti politique. Il est pourtant facile d'aller vérifier sur le site que la « désertion » de la société, le rapprochement avec la nature, la recherche d'un sens poétique à l'existence sont à la base d'une démarche qui ne vise pas à terroriser le département.

On attend de la presse, des médias une distance critique, une vérification des faits réels, une enquête de terrain. Ne vous contentez pas de répéter ce qu'on vous dit, car vous finiriez par perdre toute crédibilité. Je retourne cuisiner une patte de chat en attendant des articles plus conformes à l'éthique.



# C'est quoi être creusois ?

## Lettre info de Faux-la-Montagne du 5 novembre 2024

Le député creusois a déclaré le 19 octobre sur FR3 à propos de notre territoire : « Dans les jours à venir, je prendrai une initiative forte contre l'extrême gauche en Creuse, il y a dans le sud du département des comportements tout à fait inacceptables et je ne veux pas que des gens qui ne sont pas creusois nous imposent leur culture ».

Bien. On ne peut le contredire. Les résultats de vote d'une partie de ce sud montre en effet une propension à voter majoritairement à gauche. Je comprends tout à fait que cela puisse le contrarier mais, encore pour quelque temps (?), nous avons la liberté de voter pour qui nous voulons.

Je m'interroge en revanche sur les autres éléments articulant son discours.

### « Des gens qui ne sont pas creusois »

Grâce à l'action concertée de plusieurs élu-e-s de ce « Sud Creusois », beaucoup de personnes sont venus s'y installer au fil des décennies dans le courant des années soixante. Ils y ont amené leurs compétences, leur savoir-faire mais aussi leurs enthousiasmes et y ont créé de nombreuses activités développant l'emploi et contribuant à la vitalité du territoire. Ils y ont fait souche et compte, maintenant, deux voire trois générations de présence.

Creusois ? Pas creusois ?

Leur présence a amené dans un cercle vertueux de nouvelles et nouveaux arrivants attirés par la dynamique créée et les nombreuses activités proposées. Nous constatons donc une arrivée importante de couples plus jeunes, actifs avec enfants. Ce qui nécessite par exemple d'ouvrir de nouvelles classes dans certaines communes et qui se traduit dans d'autres par un renversement de la tendance avec un solde migratoire désormais positif. Ils ont des projets de vie et d'activités très diversifiés et nous amènent des idées nouvelles mais aussi des énergies et des revenus.

Creusois-e-s, pas creusois-e-s ?

Cette dynamique a contribué à attirer d'autres personnes recherchant des territoires solidaires qui sont venues s'installer dans ce sud à leur retraite, apportant patrimoine et revenus.

Creusois pas creusois ?

### « Des comportements tout à fait inacceptables »

Et oui, les nouveaux arrivants viennent aussi parce que c'est un territoire dynamique, où se créent de nombreuses activités et où de nombreuses associations sont porteuses de diverses initiatives de solidarité, de culture, de réflexions et de rencontres, creusent de nouveaux rapports au monde et de nouvelles façons de vivre.

Est-ce cela les comportements inacceptables ?

Et oui, il y a localement une envie d'accueillir des réfugiés que les bouleversements du monde ont mis sur la route de l'exil. Cette accueil se fait dans les conditions de dignité et de solidarité qui portent fruit en matière d'intégration puisque ces réfugiés poursuivent des études, deviennent infirmiers, couvreurs, cuisiniers... – métiers dont notre territoire a le plus grand besoin.

Comportements inacceptables, là encore ?

Et oui, certains de ces nouveaux habitants mais aussi beaucoup des « natifs » souhaitent défendre un modèle de développement qui fait la part belle à l'humain, prend soin du territoire et réfléchit à des formes de développement qui ne mettent pas en danger notre patrimoine naturel commun. Ils et elles le font en manifestant, mais aussi en créant des alternatives aux solutions existantes .

Comportements inacceptables, toujours ?

Et oui, quelques groupes de jeunes et moins jeunes vivent des formes d'habitat communautaire, renouant avec des traditions de soutien mutuel que notre société a tendance à dissoudre.

Inacceptable, donc ?

### « Nous imposent leur culture »

Monsieur le député qui est ce « nous » que vous évoquez et à quelle culture faites vous allusion ?

Faites vous allusion à celle des maçons de la Creuse qui rapportaient de leurs séjours réguliers dans les villes des idées et des modes d'organisations qui venaient irriguer nos campagnes.

Faites vous référence à ce communisme rural dont nombre de nos communes ont été le fer de lance ?

Faites vous référence à l'admirable comportement des résistantes et résistants de notre territoire face à un État français inféodé au régime nazi ?

Ou bien peut-être à celles et ceux qui décidèrent ici ou là que les monuments aux morts des guerres passées devraient refléter une volonté pacifiste ?

Dans notre République, la liberté de penser, la liberté de circulation et d'installation sont constitutionnelles. Que les nouveaux arrivants sur un territoire soient respectueux de celles et ceux qui l'ont construit rien de plus normal et c'est la base incontournable. Pour autant, ce qui fait la richesse d'un territoire et de sa culture, c'est bien cette capacité qu'elle a d'intégrer les nouvelles personnes qui viennent y vivre dans toutes leurs dimensions, y compris culturelles. Et c'est dans le débat et la confrontation des idées et des modèles que se construit un projet de territoire.

## À propos de l'accueil

Depuis 2010, le dossier Insee de la commune à laquelle fait référence le député, fait ressortir un gain d'une centaine d'habitants. Ce dynamisme, elle le doit à la patiente politique d'accueil mise en place par son précédent maire François Chatoux, politique poursuivi avec bonheur par notre maire actuelle Catherine Moulin.

François Chatoux avait coutume de dire que tous les projets étaient bon à prendre et que cela finissait par faire de nouveaux habitants solides et constructifs. Et il avait raison. Les générations arrivées grâce à lui dans les années 80 et suivantes ont construit des entreprises et de nouveaux foyers, renforcé l'école qui compte actuellement 62 élèves (dont une bonne part sont les petits enfants de ces nouveaux arrivants de l'époque) et pris leur part des fonctions de gestion municipale au côté de natifs accueillants. Alors oui, c'est vrai que les jeunes qui arrivent peuvent parfois être déconcertants dans leurs pratiques et leurs coutumes. Mais du moment qu'ils respectent les habitants et qu'ils acceptent de collaborer au bien commun, nous ne demandons qu'à en accueillir encore plus.

Les bouleversements du monde, ceux là même qui ont conduit beaucoup de réfugié-e-s sur notre sol, méritent que l'on s'attache à leurs causes de manière responsable et réfléchie.

Et combien de générations faut-il accumuler pour faire partie de ce «nous» mythique que vous évoquez ? Des personnes qui ont créé ou développé différentes activités économiques sur le territoire et qui ont depuis des décennies participé à sa gestion et à son développement seraient illégitimes ? Au nom de quoi ? De quelles valeurs immanentes ?

Oui, les clivages existent. Nous ne sommes pas dans un monde où une pensée unique, quelle qu'elle soit, aurait le monopole de la raison. Nous avons à organiser le débat, accepter que l'autre pense et agisse différemment, respecter les minorités et trouver les compromis nécessaires au vivre ensemble.

Voilà quelques unes des «vertus» que les élus, tous les élus, tout comme l'ensemble des citoyennes et des citoyens, doivent s'efforcer de mettre en œuvre si nous voulons éviter que notre société ne se disloque et ne sombre dans les visions totalitaires quelles qu'en soient les origines.



# **APPEL DES MAIRES POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS PUBLIQUES EN CREUSE**

Voici le lien pour celles et ceux, élu-e-s ou citoyen-ne-s, qui souhaiteront s'associer à ce manifeste.

<https://chng.it/ZVKkXDTdJM>

## **Liste des premiers signataires**

Anzême, Antoine Magana, Conseiller Municipal  
Aubusson, Stéphane Ducourtiox, Maire  
Auzances, Françoise Simon, Maire (Pour l'ensemble du conseil)  
Banize, Luc Escoubeyrou, Maire  
Bonnat, Philippe Chavant, Maire  
Bourganeuf, Régis Rigaud, Maire  
Champsanglard, Sylvain Duqeroix, Maire  
Faux-la -Montagne, Catherine Moulin, Maire  
Felletin, Olivier Cagnon, Maire  
Fransèches, Daniel Delprato, Maire  
Fursac, Olivier Mouveroux, Maire  
Gentioux-Pigerolles, Benjamin Simons, Maire (Pour l'ensemble du conseil municipal)  
Gentioux-Pigerolles, Georges Moreira des Silva, Maire Délégué  
Gioux, Marina Bonifas, Maire  
Guéret, Marie-Françoise Fournier, Maire  
La Celle-Dunoise, Jacques-André Boquet, Maire  
La Souterraine, Etienne Lejeune, Maire  
La Saunière, Annie Zapata, Maire  
La Villedieu, Thierry Letellier, Maire  
Le Donzeil, Bruno Clochon, Maire  
Mansat-La-Courrière, Jean-Pierre Dugay, Maire  
Saint-Agnant-de-Versillat, Pierre Decoursier,  
Saint-Alpinien, Évelyne Chabant, Maire (Conseillers majoritairement favorables)  
Saint-Christophe, Jacques Velghe, Maire  
Saint-Fiel, François Barnaud, Maire  
Saint-Loup, Anne Bridoux, Maire  
Saint-Marc-à-Frongier, Jean Louis Joslin, Maire  
Saint-Martin-Chateau, Nicolas Derieux, Maire (Pour l'ensemble du conseil)  
Saint-Priest-La-Feuille, Josiane Vigroux Aufort, Maire  
Saint-Quentin-La-Chabanne, Denis Priouret, Maire  
Saint-Sulpice-le-Guéretois, Eric Bodeau, Maire  
Saint-Vaury, Philippe Bayol, Maire  
Saint-Yrieix-la-Montagne, Didier Miomandre, Maire  
Savennes, Philippe Ponsard, Maire  
Ajain, Jean-Pierre Godefroy, Adjoint, en tant qu'adjoint  
Aubusson, Jean-Luc Léger, Élu, en tant qu'élu et Conseiller départemental  
Basville, Arnaud Chapal, Conseiller municipal  
Chéniers, Monique Gauthier, Adjointe

Faux-la-Montagne, Alain Détolle, Adjoint  
Faux-la-Montagne, Christophe Baumgarten, Conseiller municipal  
Faux-la-Montagne, François Hoezelle, Adjoint  
Faux-la-Montagne, Françoise Romanet, Conseillère municipale  
Faux-la-Montagne, Olivier Martin, Conseiller municipal  
Faux-la-Montagne, Catherine Lesnes, Conseillère municipale  
Faux-la-Montagne, Nathalie Vergeon, Conseillère municipale  
Faux-la-Montagne, Régis Morel, Conseiller municipal  
Felletin, Renée Nicoux, Adjointe, Conseillère départementale  
Gentioux-Pigerolles, Benoit Lefebvre Deladonchamps, Conseiller municipal  
Gentioux-Pigerolles, Clara Guiomar, Adjointe  
Gentioux-Pigerolles, Denise Jean Blanc, Adjointe  
Gentioux-Pigerolles, Florent Chatoux, Conseiller municipal  
Gentioux-Pigerolles, Irène Bayet-Tordo, Conseillère municipale  
Gentioux-Pigerolles, Paulette Guillot, Conseillère municipale  
Gentioux-Pigerolles, Pauline Cabaret, Conseillère municipale  
Gentioux-Pigerolles, Stéphane Grasser, Conseiller municipal  
Gentioux-Pigerolles, Thomas Flour, Adjoint  
Grand-Bourg, Quentin Picquenot, Adjoint  
La Celle-sous-Gouzon, François Garçault , Conseiller municipal  
La Chapelle-Baloue, Valentin Grasset, Conseiller municipal  
La Villedieu, Gérard Salviat, Adjoint  
Lépinas, Jacqueline Karpel, Adjointe  
Méasnes, Thierry Trolong, Conseiller municipal  
Saint-Agnant-de-Versillat, Loïc Lardy, Adjoint  
Saint-Agnant-de-Versillat, Marie-Paule Gulyas, Adjointe  
Saint-Agnant-de-Versillat, Myriam Brognara, Adjointe  
Saint-Agnant-de-Versillat, Pierre Couret, Adjoint  
Vallière, France-Odile Crinière, Conseillère municipale  
Vallière, Vincent Asselineau, Conseiller municipal

Eric Correia, Président de l'Agglomération du Grand Guéret

Thierry Bourguignon, Conseiller départemental Guéret  
Mariline Geoffre, Conseillère départementale Guéret

### **Organisations politiques ou syndicales :**

PRG Creuse  
EELV Creuse  
LFI 23  
PCF 23  
NPA  
FSU23  
Union Syndicale Solidaires 23

### **Mouvements :**

LDH

## ANNEXE 1

---

MAIRIE  
DE  
**FAUX-LA-MONTAGNE**  
CREUSE  
Code postal : 23340  
Tél. 05 55 67 92 15  
Courriel: [mairie@fauxlamontagne.fr](mailto:mairie@fauxlamontagne.fr)  
Site internet : <https://fauxlamontagne.fr/>

Faux la Montagne, le 29 octobre 2024

Madame la Procureure de la République  
Tribunal judiciaire de Guéret  
23 Place Bonnyaud  
23 011 GUERET

**Objet :** Dépôt de plainte

Madame la Procureure de la République,

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants :

Le 19 octobre 2024, Monsieur Bartolomé Lenoir, député de la Creuse, déclarait au cours d'une interview télévisée diffusée par France3 Limousin : "je ne veux pas que la Creuse devienne une ZAD... Dans les jours à venir, je prendrai une initiative forte contre l'extrême gauche en Creuse, il y a dans le sud du département des comportements tout à fait inacceptables et je ne veux pas que des gens qui ne sont pas creusois nous imposent leur culture".

(<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/creuse/gueret/je-ne-veux-pas-que-la-creuse-devienne-une-zad-bartolome-lenoir-est-l-invite-de-dimanche-en-politique-3047623.html>)

Peu de temps après, il dévoilait son « initiative forte » consistant en une pétition intitulée « Les faits : l'épicentre de la montée de l'extrême gauche dans notre département. »

La pétition indique notamment : « Connaissez-vous le lac du Chammet, situé sur la commune de Faux-la-Montagne ? Jadis « centre de vacances », il est aujourd’hui complètement à l’abandon ! Sachez qu'il appartient toujours au CCAS d'ENEDIS (comité d'entreprise).

Les infrastructures, comme les bungalows, la piscine et les terrains de sport, ont été dégradées au fil des années, transformant cet endroit en terrain idéal pour l'installation de ce que l'on pourrait appeler une ZAD. Sans aucune autorisation, des individus s'y sont installés depuis 2018. Pour couronner le tout, des rave parties y ont été organisées. (<https://petitionpourlaCreuse.fr/>)

Je souhaite, pour ces faits, porter plainte contre Monsieur Bartolomé Lenoir pour diffusion de fausses nouvelles de nature à troubler l'ordre public.

### En Droit

L'article 27 de la Loi du 29 juillet 1881 dispose que : « La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faite de

mauvaise foi, elle aura troublé la paix publique, ou aura été susceptible de la troubler, sera punie d'une amende de 45 000 euros. »

### **Sur les fausses informations**

- Les terrains du Chammet appartenant à la CCAS d'Enedis, situés sur la commune de Faux la Montagne sur 13 hectares ne constituent aucunement une ZAD (« Zone A Défendre »), aucun groupe n'y séjournant de façon permanente, et de surcroit aucun groupe ni personne ne prétendant y défendre quoi que ce soit.
  - Une association, le Centre de Recherche et d'Études sur la Forêt (CREF), a rénové le bâtiment du Directeur de l'ancien centre de vacances pour y installer une bibliothèque ouverte à tous les adhérents de l'association. Une convention de prêt à usage est établie entre la CCAS et le CREF, qui n'agit pas « sans aucune autorisation ».
  - Les « rave party » qui ont eu lieu sur le site du Chammet avant 2018 ont cessé dès l'arrivée du CREF et leur réhabilitation partielle du site.
  - L'ancien réfectoire du centre de vacances, voué à la destruction à défaut de pouvoir être rénové, a été transformé en œuvre d'art par l'artiste Michel Blazy, qui a reçu le soutien et les conseils du Centre d'Art de Vassivière, et avec l'accord de la CCAS
  - Que quelques jeunes aillent quelquefois pique-niquer et écouter de la musique dans un espace de 13 hectares au bord d'un lac ne constitue à l'évidence pas une rave party, mais l'utilisation légitime d'un terrain de jeux.
- Il convient de préciser qu'aucune infraction commise sur ce lieu n'a été relevée et encore moins poursuivie toutes ces dernières années.

### **Sur les risques de troubles à l'ordre public**

Les accusations autant récurrentes qu'infondées à l'encontre des communes du Plateau de Millevaches d'abriter l'ultra gauche française et européenne ont déjà par le passé conduit des individus à appeler sur les réseaux sociaux à la destruction de bâtiments, et certains sont passés à l'acte à plusieurs reprises.

Les propos tenus par Monsieur Lenoir et la pétition qu'il a mise en ligne sont non seulement faux, mais de surcroît de nature à inciter à la commission de nouveaux faits délictueux contre les biens et les personnes.

### **Sur la mauvaise foi**

Monsieur Lenoir invitait il y a peu de temps les Maires de Creuse à venir le rencontrer. Il lui suffisait de m'appeler ou d'appeler la CCAS pour connaître la

situation réelle et les autorisations données. C'est uniquement pour des raisons politiciennes qu'il diffuse des informations non vérifiées.

### **Sur l'immunité parlementaire**

L'article 26 al 1 de la Constitution, dispose qu'« aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions ».

Dans l'arrêt de principe, la décision Forni, la Cour de cassation refuse au député le bénéfice de l'irresponsabilité, au motif que ses propos radiodiffusés « *n'ont pas été tenus au cours de l'une des activités prévues aux titres IV et V de la Constitution, pouvant seules caractériser l'exercice des fonctions parlementaires* »

En l'occurrence, les faits objets de la présente plainte sont totalement détachables de l'exercice des fonctions de parlementaire de Monsieur Lenoir, autant en raison du caractère purement politique des propos tenus en dehors de l'hémicycle, que du fait que la diffusion d'une pétition, qui n'est pas destinée à peser sur le travail législatif, mais à faire pression sur une personne privée pour qu'elle renonce à disposer comme elle l'entend de la jouissance de son bien que lui confère son droit de propriété, ne rentre pas dans les activités d'un député telles que prévues par la constitution.

Je vous remercie de considérer ce courrier comme un dépôt de plainte.

Dans l'attente des suites que vous donnerez à ce courrier, je vous prie d'agréer,  
Madame la Procureure de la République, l'expression de ma plus haute considération.

A Faux-la-Montagne,  
La Maire,  
Catherine MOULIN



Cette simple notice a été transmise par mail via la gendarmerie  
en réponse à la plainte déposée.

## **TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET**

### **LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE**

#### **Notice d'informations relatives aux plaintes pour diffamation et/ou injure**

A la suite des faits que vous avez dénoncés, vous êtes informé(e) que le ministère public ne prend pas l'initiative d'initier des poursuites quant aux faits susceptibles de constituer les infractions de diffamation ou d'injure, et laisse donc le soin au plaignant, s'il l'estime opportun, d'engager l'action publique.

En conséquence, le procureur de la République compétent ne donnera pas de suite judiciaire à votre plainte.

Vous avez cependant la faculté :

- soit de saisir vous-même la juridiction civile ou pénale compétente, par citation directe, devant le tribunal (il convient de s'adresser à un huissier de justice ou un avocat pour établir la citation en justice),
- soit de demander l'ouverture d'une information en vous constituant partie civile devant le doyen des juges d'instruction, qui fixera le montant de la consignation à verser au greffe pour couvrir l'avance des frais de cette information. En cas d'insuffisance de vos ressources, vous pouvez demander le bénéfice de l'aide juridictionnelle.

Votre attention est cependant appelée :

- sur les conséquences que pourrait entraîner pour vous une constitution de partie civile insuffisamment motivée ou injustifiée : vous vous exposeriez dans ce cas à une demande dommages et intérêts de la part de la ou des personnes mises en causes ;
- sur la prescription de votre action qui est de 3 mois à compter du jour où les faits ont été commis ou du jour du dernier acte d'instruction ou de poursuite s'il en a été fait (article 35 de la loi du 29 juillet 1881) ;

MAIRIE  
DE  
**FAUX-LA-MONTAGNE**  
CREUSE  
Code postal : 23340  
Tél. 05 55 67 92 15  
Courriel: [mairie@fauxlamontagne.fr](mailto:mairie@fauxlamontagne.fr)  
Site internet : <https://fauxlamontagne.fr/>

Madame la Procureure de la **République**  
Tribunal judiciaire de Guéret  
23 Place Bonnyaud  
23 011 GUERET

Madame la Procureure,

J'ai accusé réception de vos directives en matière de plaintes pour injure ou diffamation, que vous m'avez transmises par l'intermédiaire de la gendarmerie de Felletin.

Je comprends parfaitement que le Parquet ne diligente ni enquête ni poursuite pour ces délits, qui relèvent de la sphère privée.

Toutefois, le délit dénoncé dans ma plainte impacte l'ensemble de la population et est de nature à troubler gravement l'ordre public.

Je n'ai pas les moyens à titre personnel d'engager une action judiciaire, fusse pour défendre la sécurité publique, et c'est pourquoi j'indiquais ne pas poursuivre.

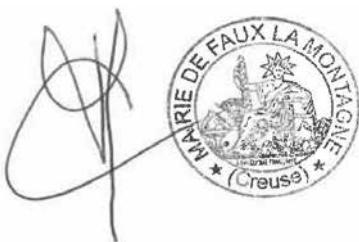
Je tenais toutefois à vous faire part de mon étonnement quant à l'abstention du Parquet s'agissant de faits délictueux de nature à engendrer des atteintes aux biens et aux personnes.

Ainsi que je l'indiquais dans ma plainte, des appels à porter atteinte à des biens ont été diffusé par le passé sur les réseaux sociaux et plusieurs passages à l'acte ont été commis à la suite de fausses informations de même nature que celles diffusées par Monsieur Lenoir.

J'espère que vous prendrez en considération la présente en transmettant à la gendarmerie des directives en rapport avec le délit objet de ma plainte.

Je vous prie de croire, Madame la Procureure, à l'assurance de ma respectueuse considération

A Faux-la-Montagne, le 5 décembre 2024,  
La Maire,  
Catherine MOULIN



## ANNEXE 2

---

17e Législature

Question de : M. Bartolomé Lenoir

Creuse (1re circonscription) - UDR

Question posée en séance, et publiée le 13 novembre 2024

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/questions/QANR5L17QG164>

LOCATION À UNE ASSOCIATION D'UN SITE DE LA CCAS DANS LA CREUSE

**Mme la présidente .** La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

**M. Bartolomé Lenoir .** Je voudrais vous parler d'un scandale qui touche le département de la Creuse. Le comité d'entreprise d'Enedis y possède un centre de vacances. Ce centre de vacances a été mis à disposition d'une association militante qui prône une société « post-apocalyptique », un lieu de « désertions » où l'on peut « détruire » et « greffer ce que bon vous semble ». Une centaine de personnes a pris ses quartiers dans ce lieu, à ne rien faire. (Exclamations et sourires sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.) Pire encore, cette zone constituerait une zone de repli lors de manifestations violentes, comme à Sainte-Soline.

C'est un scandale, car le comité d'entreprise d'une entreprise détenue par l'État a signé une convention avec des personnes qui défient l'autorité de l'État et ses forces de l'ordre. C'est avant tout un scandale car, à quelques centaines de mètres de cette zone, vivent des Français honnêtes qui ont toujours été fidèles à la France, même quand elle les a oubliés. Ils vivent aujourd'hui dans la peur d'être squattés, à côté d'individus qui considèrent nos agriculteurs comme des nuisibles.

**Mme Sandrine Rousseau .** Donnez-moi l'adresse ! (Sourires.)

**M. Bartolomé Lenoir .** Il y a un an, le précédent ministre de l'intérieur déclarait que plus aucune ZAD ne s'installeraient en France. Pourtant, la Creuse pourrait devenir une nouvelle ZAD. Le risque est bien réel. Il y a un mois, à Guéret, commune de 12 000 habitants, les forces de l'ordre ont été caillassées et traitées de fascistes.

**M. Antoine Léaument .** Oh !

**M. Bartolomé Lenoir .** Monsieur le ministre de l'intérieur, oserez-vous empêcher l'implantation d'une ZAD dans la Creuse et mettre fin à ce duo, composé d'une association d'extrême gauche et d'un parti d'extrême gauche, qui menace mon département et nos campagnes ? (Mme Sophie Blanc applaudit.) Leur zone à défendre, c'est leur idéologie, mais la nôtre, c'est la France, la République et sa loi ! (Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)

**Mme Nadine Lechon .** Très bien !

**Mme la présidente .** La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur .** Je comprends votre inquiétude. Comme vous l'avez justement indiqué, la Caisse centrale d'activités sociales d'Enedis a conclu une convention aux termes de laquelle ce site, à l'origine un centre de vacances, est loué à une association nommée Centre de recherche et d'étude de la forêt.

**M. Laurent Wauquiez .** Un centre de vacances pour voyous !

**M. Bruno Retailleau, ministre .** Puisqu'il s'agit d'une convention de droit privé, je ne peux, en tant que ministre de l'intérieur, ni la dissoudre – ou plutôt l'annuler –, ni faire intervenir les forces de l'ordre sans que le propriétaire du site me l'ait demandé.

Nous n'en sommes pas encore au stade de la ZAD. (Mme Marie-Charlotte Garin s'exclame.) En revanche, vous l'avez judicieusement noté, nous avons constaté que ce site accueille très régulièrement des militants des causes écologistes les plus radicales. Les ZAD, j'en ai fait l'expérience avec Notre-Dame-des-Landes. Je sais de quoi il

s'agit et j'ai mal vécu le recul de l'État à l'époque (Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS), qui a conduit à jeter à la poubelle 179 décisions de justice et le résultat d'un référendum populaire.

**Mme Julie Laernoes .** Une consultation, pas un référendum !

**Mme Marie-Charlotte Garin .** Et la convention avec la CCAS, qu'en faites-vous ?

**M. Bruno Retailleau, ministre .** Je serai donc particulièrement vigilant. J'ai identifié trois pistes de travail, qui ne sont pas alternatives mais cumulatives. Premièrement, j'ai demandé à la préfète de la Creuse de surveiller de très près ce lieu, pour qu'aucun trouble à l'ordre public ne soit laissé sans réponse. Deuxièmement, nous interpellons Enedis et son comité d'entreprise pour vérifier si l'objet social de la CCAS est compatible avec la location d'un site à cette association.

**M. Thibault Bazin .** Il a raison !

**Mme Émilie Bonnivard .** Oui ! Cette location, c'est n'importe quoi !

**M. Bruno Retailleau, ministre .** Troisièmement, nous étudierons la possibilité que l'État rachète le site pour le protéger et le renaturer. Je suis certain que les associations approuveront cette initiative ! (Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.)

**M. Thibault Bazin .** Bravo !

**Mme la présidente .** La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

**M. Bartolomé Lenoir .** Si vous n'agissez pas tout de suite, le site va devenir une ZAD ! (Exclamations sur quelques bancs du groupe DR.)

**M. Jean-Pierre Vigier .** Il vient de vous répondre !

**M. Philippe Gosselin .** Avez-vous écouté la réponse ?